

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 29

Artikel: Augmentation d'appointements
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187764>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Paris, 4 juillet 1883.

Cher rédacteur,

Vous savez ou vous ne savez peut-être pas qu'il existe ici une société qui, sous le nom de Club-Suisse-Romand, réunit environ cent cinquante fils du pays des pives et du bon vin. Or, tout récemment, quelques-uns de ses membres s'étant rappelé mutuellement leurs souvenirs d'enfance, vinrent à parler de ces joyeuses parties de campagne qu'on faisait au temps jadis, avec accompagnement de pique-nique, jeux, danses sur l'herbette et rentrées triomphales, bras-dessus, bras-dessous, lorsque tout à coup un nouveau Schwartz, je dis Schwartz, non parce qu'il inventa la poudre, mais bien parce qu'il mit le feu aux poudres, s'écria : « Tiens ! si nous en faisons autant ici ? »

Le mot était lancé, et huit jours après, le dimanche matin, tous les amis se trouvaient réunis, dans les costumes et surtout les coiffures les plus bizarres, au bateau de Suresne. Le but de la course était Bas-Meudon et la forêt de Clamart. Dès le commencement, la gaité prit place dans nos rangs ; on était heureux de voir sur le chapeau de son voisin s'épanouir les couleurs du pays, et chacun sentait qu'on allait vivre enfin une fois une de ces bonnes journées de chez nous, parler des absents, se raconter ses souvenirs.

Tout avait un air de fête ; le soleil dardant déjà de chauds rayons, faisait dire à Daniel : « Quelle rude suée ! » et au grand Jules : « Quelle rude soif ! » Enfin nous partons ; d'aucuns nous ont précédé, d'autres nous suivront. De Bas-Meudon, au lieu de rendez-vous dans la forêt, nos bonnes Vaudoises, les vraies, celles-là, commençaient leurs jérémiades, prétendant que nous ne connaissions pas le chemin, et que la distance à parcourir était beaucoup plus longue qu'on ne l'avait dit, bref, le chapelet ordinaire qui fit dire à l'ami Marc, convaincu une fois de plus de la vérité du dicton : « Le bon Dieu, après avoir créé la puce, etc., fit les Vaudoises. » De vives réclamations éclatèrent.

Quelques instants plus tard, nous arrivions. Les groupes se forment, les paniers s'ouvrent et chacun, mis en appétit par la course et l'air pur de la campagne, livre un vigoureux assaut aux vivres et surtout aux liquides qui ont tant coûté de peine à transporter. Les pique-niqueurs présentent bientôt le coup d'œil le plus animé, les quolibets, les bons mots se croisent ; l'un montre un saucisson colossal, du vrai Payerne ; l'autre, une tranche de Gruyère qui, dit-

il, est venue toute seule du pays ; un troisième offre du kirsch, et patati, patata. Puis, agréable surprise, un orchestre, un de ces orchestres qu'on rencontre sous toutes les latitudes et que Tœpfer appelle l'orchestre normal des Italiens, vient éveiller des fourmillements dans les jambes de tous les convives ; et, en moins de temps qu'il ne faut pour le dire, la clairière se transforme en salle de bal. Seuls, quelques papas et quelques mamans, gens posés et sérieux, regardent les ébats de la jeunesse folâtre.

Après la danse, les jeux ; puis un petit groupe d'initiés au *Recueil de Zofingue* entonnent des chœurs accompagnés par toute la société. Enfin, dernière couleur locale, Marc K. prend la parole et, sous les chênes séculaires de la forêt, fait entendre un langage inconnu dans la contrée, mais qui vient chatouiller agréablement nos oreilles ; c'est ce bon, ce pur patois de nos campagnes.

Partout la gaité rayonne, et l'histoire *dai lulus dè Treykovagne* et du *général Bourcart* se termine au milieu des acclamations. Les chansons, les toasts et autres productions abondent et se succèdent jusqu'au moment du départ, que chacun regrette de voir arriver si tôt. Il arrive cependant, et c'est bras-dessus, bras-dessous, chacun avec sa chacune, précédé du drapeau et aux accents guerriers de *Roulez, tambours*, qu'il s'effectue.

A la gare, débandade complète, car, sous peine de ne pas pouvoir rentrer, il faut saisir ici ou là quelque place vacante ; on se sépare, mais on sait où se retrouver, car le Club possède maintenant une ancre solide dans l'amitié et la solidarité de ses membres.

Ces quelques lignes tranquilliseront, je l'espère, plus d'une famille qui croit que les fils de notre Suisse risquent de perdre l'habitude de fraterniser gentiment au milieu de la vie enfiévrée de Paris.

JOHNY.

Augmentation d'appointements.

Un employé à la mairie d'une grande ville, qu'il n'est pas nécessaire de nommer, vieilli sous le harnais administratif, trouvait ses appointements trop maigres.

Qu'auriez-vous fait à sa place ? Moi, je serais allé chercher ailleurs un emploi.

Mais cet expédient n'est pas à la portée de tout le monde. Quand on a passé quinze ans de sa vie à enregistrer des naissances ou des décès, ou à tenir des listes d'indigents secourus par la commune, on

n'est guère bon à autre chose; aussi notre employé ne voulait-il pas quitter son poste, qui, tout au moins, lui assurait une retraite pour ses vieux jours.

Il imagina un *truc* pour augmenter ses émoluments, et voici ce qu'il trouva :

Justement cet homme, qui aurait eu le plus grand besoin d'être secouru, était chargé de répartir les secours aux indigents. Parmi les gens auxquels étaient distribuées les libéralités de la commune, se trouvaient surtout un grand nombre de veuves.

Une veuve de plus ou de moins, pensa l'employé, ça ne ferait pas grande différence pour la ville. Si je *créais* une veuve ?

Et il *créa* une veuve, c'est-à-dire qu'il fit figurer sur la liste des personnes secourues une veuve imaginaire, envers laquelle il se montra généreux, puis qu'il la gratifia d'une pension de 1,800 francs.

Il n'y a que la *première veuve* qui coûte, dit un proverbe; si bien qu'au bout de quelque temps, l'ingénieux employé *créa* une deuxième veuve, et pour assurer l'existence à sa créature, comme c'était son devoir, il dota cette dernière, comme l'autre, d'une pension de 1,800 francs.

Pendant dix ans, les deux pensions furent fidèlement servies aux frais de la municipalité. L'ingénieux bureaucrate fournissait régulièrement les certificats de vie de ces deux fantômes, ainsi que toutes les pièces établissant leurs droits à la libéralité de la commune. C'est naturellement par un pur effet du hasard que cette longue et habile fraude a été découverte.

On a dû *tuer* sur les registres les deux veuves à qui cet homme d'imagination avait donné l'existence, afin que la ville fût dégrevée des pensions qui avaient grossi pendant dix ans le traitement de son employé.

On assure que, pour s'excuser de son action indélicates, l'employé en question aurait invoqué la modicité de son traitement, qui ne lui permettait pas de vivre.

« Si je n'avais pas *créé* ces deux veuves, a-t-il dit, j'aurais été forcé de me laisser mourir de faim, et c'est alors ma femme qui aurait été veuve. J'ai préféré en faire deux fictives qu'une pour tout de bon. »

Osez donc dire qu'il a eu tort !

La Chambre des lords d'Angleterre vient de repousser une proposition, présentée par un noble pair d'Angleterre, à l'effet d'autoriser les veufs à se remarier avec leurs belles-sœurs.

En Angleterre, ces mariages-là sont défendus.

La loi avait passé à la première lecture, passé à la seconde lecture, mais à la troisième, patatras ! Une majorité de cinq voix l'a repoussée.

Il paraît que ces débats avaient produit une impression profonde. Dans les familles, quand un mari adressait à la sœur de sa femme une poignée de main sympathique ou un sourire amical, madame croyait immédiatement à des arrière-pensées terribles. Elle se méfiait du potage et faisait goûter le rosbif, avant d'en prendre sa part, à ceux qu'elle soupçonnait de tramer une conspiration contre sa vie, pour s'unir légitimement après son décès. La vie était devenue impossible. On se soupçonnait, on se détestait.

Le rejet de la loi a donc produit un certain soulagement chez les intéressées; mais, pour amener ce résultat, que d'efforts, que de ruses, que de trames féminines ! On raconte qu'une certaine duchesse, pour empêcher son mari de voter en faveur de la loi, l'a enfermé à double tour dans son cabinet de travail et que le duc en question, dont l'influence est très grande, aurait menacé de s'enfermer à son tour, et très volontairement, chaque fois que sa femme viendrait lui demander de l'argent pour payer sa couturière.

Tout de même, si la loi avait passé, les demoiselles soumises à la tutelle de leur sœur aînée en puissance de mari auraient eu beau jeu pour se marier vite et selon leur fantaisie.

Leur soupirant préféré aurait-il paru trop pauvre ou trop dissipateur à leur tutrice ? elles n'auraient eu qu'à passer la main dans les cheveux de leur beau-frère en l'appelant Arthur (justement c'est un nom anglais), l'épouse jalouse se serait hâtée de se débarrasser d'elles en les mariant à leur gré.

Epitaphes.

On connaît la légendaire épitaphe de M. X., bonnetier (sa veuve inconsolable *continue son commerce*). Il y en a bien d'autres qui, pour être absolument authentiques, n'en sont pas moins étranges et même invraisemblables. Telles sont, par exemple, les suivantes :

CI-GIT M. X...,

fabricant de harpes.

La profession qu'il a exercée si honorablement
lui avait donné un avant-goût du Ciel,
où il jouit aujourd'hui de l'éternelle félicité.

CI-GIT M^{me} Z...,

Epouse de M. Z..., entrepreneur de serrurerie.

La grille de ce monument,
élevé à la meilleure des femmes,
sort des ateliers de son mari.

CI-GIT M^{me} B...,

*remariée en secondes nocces
à M. B..., jardinier.*

Il entretient pieusement sa tombe
et
celle des autres au plus juste prix.

Et celle-ci :

ICI REPOSENT

*Albert et Léon X..., frères jumeaux,
décédés*

à l'âge de deux jours.

Dieu a vu qu'ils s'aimaient trop
et
n'a pas voulu les séparer.

Toutes ces épitaphes sont modernes, et cela se voit, parce que, dans presque toutes, apparaît la préoccupation de se faire une réclame profitable sur le dos du défunt ou de la défunte. Autrefois, il n'en était pas tout à fait ainsi. Les épitaphes que l'on cite du dix-septième et du dix-huitième siècles, par exemple, étaient plus dégagées d'arrière-pensées matérielles. Elles étaient moins naïves aussi et plus malignes. On connaît l'épitaphe que Piron s'était composée pour lui-même :

Ci-git Piron, qui ne fut rien,
Pas même académicien.

Il en est une autre, composée également par Piron